



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

**Etaient absents :**

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /186

**Individualisation de subventions aux associations culturelles**

## Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités culturelles, la Ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture dans toutes ses dimensions.

Acteurs essentiels de la vie locale, au plus proche des territoires et des habitants, les associations culturelles constituent en effet, aux cotés de la commune et en complément de la programmation municipale, des espaces d'initiative, d'expression du vivre ensemble, de transmission et de créativité dans tous les domaines artistiques.

Afin d'évaluer la pertinence des propositions et pour légitimer l'aide apportée par la Ville, des objectifs prioritaires ont été retenus.

En effet pour être soutenues financièrement les associations doivent satisfaire à l'un des critères ci-dessous définis :

- favoriser l'accès à la culture pour tous les publics,
- accroître l'offre culturelle et artistique,
- promouvoir la culture corse,
- mettre en valeur le patrimoine,
- permettre le développement des pratiques artistiques par des actions de sensibilisation et de formation,
- qualifier l'encadrement des pratiques amateurs.

Les principes, qui fondent l'action dans ce domaine et qui légitiment l'aide apportée sont déterminés par :

- la capacité des associations à inscrire sur le territoire de la ville une action pérenne de nature à dynamiser la participation active des habitants et qui permet ainsi :
  - La diversification et l'augmentation de l'offre culturelle.
  - L'élargissement des publics et le développement des pratiques de chacun.
- La qualification des porteurs de projets et l'intérêt artistique et culturel de leurs propositions, ainsi que la rigueur de leur gestion financière.

Ainsi, cette année le montant des crédits disponibles 143 000€ nous a conduit à privilégier des actions à vocation structurante qui possèdent un lieu culturel et ont un fonctionnement annuel, ainsi que des associations qui réalisent des événements et contribuent au dynamisme de la vie culturelle ajaccienne, 23 demandes ont été présentées, dont 4 nouveaux projets.

De plus, depuis mars 2010, la direction de la culture permet d'apporter des avantages en nature aux associations, par une mise à disposition des équipements et des personnels de la salle de spectacle « Espace Diamant », mais aussi de l'église anglicane, pour l'année 2014, la valorisation de ces prêts se présente ainsi :

### Associations culturelles :

- Association Latinita, festival du film espagnol, du 14 au 22 février 2014, prêt de l'espace diamant pour un montant de 6700€.
- L'association ANACR2A, journée ciné résistance, le 7 et 8 avril 2014, prêt de l'espace diamant pour 1400€.
- L'association Kalinka Machja, festival du film russe, du 16 au 18 mai 2014, prêt de l'espace diamant pour un montant de 2100€.
- Le centre U Borgu, spectacle de fin d'année, le 24 juin 2014, prêt de l'espace diamant pour un montant de 700€.
- Association de quartier de Pietralba, spectacle de fin d'année, prêt de l'espace diamant pour un montant de 700€.

- Association Le Rézo, show case de Diana Salicetti et A Filetta, le 13 février 2014, prêt de l'église anglicane pour un montant de 200€.
- Compagnie Vialuni, créations et répétitions pour spectacle de danse contemporaine, sur 8 jours du mois de février à avril 2014, prêt de l'église anglicane pour un montant de 1200€.
- Compagnie du jeune ballet corse, stages de perfectionnement en danse classique et contemporaine sur 15 jours entre mars et mai 2014, prêt de l'église anglicane pour un montant de 2500€.
- Artiste/photographe Marcela Barrios, stage de photographie, le 19 avril 2014, prêt de l'église anglicane pour un montant de 200€.
- Compagnie Lyrique Corse, stage de chant lyrique, du 08 au 11 mai 2014, prêt de l'église anglicane pour un montant de 800€.

#### Associations caritatives ou humanitaires :

- UNAFAM, conférence, le 17 mars, prêt de l'espace diamant pour un montant de 350€.
- La Marie Do, concert, le 15 avril, prêt de l'espace diamant pour un montant de 350€.
- Resto du cœur, concert, le 03 juillet, prêt de l'espace diamant pour un montant de 350€.

Ce dispositif de soutien est complété par l'apport financier d'autres services de la Ville et particulièrement, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ainsi que par les nombreuses aides techniques.

Par ailleurs, la programmation du théâtre municipal qui privilégie la promotion de la création insulaire et met en place de nombreux ateliers de pratiques artistiques, constitue un apport financier conséquent pour conforter le développement des associations.

Il vous est donc proposé de procéder à l'individualisation des subventions aux associations conformément à la liste suivante :

#### Projets structurants :

Ces associations peuvent bénéficier (sur le modèle de l'Aghja) de conventions qui permettraient de faire apparaître l'ensemble des aides apportées par la ville (CUCS, Culture, DGST..) et définir des objectifs et des critères d'évaluation formulés dans un cahier des charges précis. Cette procédure qui pourrait aussi à terme être validée par les services compétents de la CTC, favoriserait l'action pérenne de ces structures, l'amplification de leurs activités ainsi que leur autonomisation.

- Association l'Aghja : 30 000€, 60 000€ ont déjà été versés à titre de premier acompte,
- Association Locu Teatrale: 10 000 €
- Association Le Lazaret Olandini : 5000 €
- Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : 6000 €
- Association Point de suspension : 2000 €
- Association U Filu d'Amparera : 10 000 €

#### Manifestations ponctuelles :

- Association Via Grenelle:3000 €
- Association Jazz in Aiacciu: 17000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014 au compte 65, article 6574.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**DE SE PRONONCER** sur l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

**D'AUTORISER** le Député - Maire à signer tous les actes administratifs et à passer toutes conventions, relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée,  
Et après en avoir délibéré**

**Vu** la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
**Vu** la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
**Vu** la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
**Vu** la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Considérant** l'avis favorable de la commission municipale « Culture et société » en date du 27 juin 2014.

**APPROUVE  
PAR 36 VOIX POUR  
ET 1 NON PARTICIPATION (Mme OTTAVY-SARROLA)**

L'attribution des subventions aux associations culturelles telle que précisée ci-dessus.

**AUTORISE Monsieur LE DEPUTE - MAIRE**

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces attributions.

**DIT**

Que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014 et seront abondés au BS 2014 au compte 65, article 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014\_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014  
Publication : 07/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE MAIRE,**



**Laurent MARCANGELI**